Me Jocelyn Ouellette
jo@rbavocats.ca
514-436-0759

Montréal, le 14 octobre 2026

PAR COURRIEL : greffe@regie-energie.qc.ca
ET PAR DÉPÔT ÉLECTRONIQUE (SDÉ)

Me Johanne Skelling
SECRÉTAIRE DE LA RÉGIE DE L'ÉNERGIE
500, boul. René-Lévesque Ouest
5e étage, bureau 5.100
Montréal, QC, H2Z 1W7

DOSSIER :	**R-4293-2025, phase 2 :** ROEÉ - Demande de révision de la décision D-2025-022 rendue dans le dossier R-4270-2024 Phases 1 et 2
Objet :	**Planification d'audience du RNCREQ** Notre dossier: 1432-004

Chère consoeur,

La présente fait à la correspondance de la Régie du 1er octobre dernier (A-0048) quant à la planification de l'audience prévue du 21 au 23 octobre prochains.

Dans un premier temps, tel que mentionné dans sa lettre du 28 août dernier (C-RNCREQ-0022) le RNCREQ rappelle qu'il n'a pas déposé de preuve dans cette phase 2 du dossier et s'en remet donc à la décision de la Régie quant aux ajustements requis suite à la décision D-2025-114. Par conséquent, le RNCREQ n'entend pas contre-interroger les témoins de HQTD et ne fera pas entendre de témoins non plus.

Cela dit, le RNCREQ réitère qu'il maintient son intention de participer au débat quant à l'octroi des frais encourus en Cour supérieure dans le cadre du dossier 500-17-136724-252, le tout tel qu'identifié dans la décision D-2026-013 (paragraphe 14).

Le RNCREQ ignore si la Régie prévoit toujours que cette question sera débattue dans la présente phase 2, ou si elle préfère reporter l'enjeu à un moment ou un dossier ultérieur. Dans l'éventualité où cette question sera traitée lors de l'audience prévue du 21 au 23 octobre prochain, le RNCREQ annonce que ces **représentations en argumentation porteront sur cette seule question, pour une durée d'au plus 20 minutes.**

Espérant le tout conforme, veuillez recevoir, chère consoeur, l'expression de nos plus cordiales salutations.

Jocelyn Ouellette, avocat

AVOCATS
2001, boul. Robert-Bourassa, bureau 1820
Montréal (QC) H3A 2A6